

Louise DULUDE, *Pour le meilleur et pour le pire... Une étude des rapports financiers entre les époux*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1984, 98 pages (gratuit)

Chantal Jacquier

Volume 15, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059532ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059532ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacquier, C. (1984). Compte rendu de [Louise DULUDE, *Pour le meilleur et pour le pire... Une étude des rapports financiers entre les époux*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1984, 98 pages (gratuit)]. *Revue générale de droit*, 15(3), 689–690. <https://doi.org/10.7202/1059532ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1984

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Louise DULUDE, *Pour le meilleur et pour le pire... Une étude des rapports financiers entres les époux*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1984, 98 pages (gratuit).

Quels sont, en droit, les rapports financiers des conjoints et ex-conjoints? La question est souvent posée. Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a voulu y répondre par la publication d'un livre. L'auteur est avocate. Elle a cherché à faire le point, mais en s'adressant uniquement aux femmes. C'est en effet sous l'angle féminin que l'auteur aborde la question dès l'introduction et par un premier chapitre bardé de statistiques et de références à des études sociologiques et économiques. On ne peut lui reprocher ses convictions, que confirment trop souvent les faits. Mais il ne faut pas voir dans ce livre une étude fouillée et objective, à l'intention des juristes, sur les rapports financiers des conjoints et ex-conjoints. Il s'agit d'une assez bonne vulgarisation juridique pour qui s'intéresse à la cause féminine, sous une présentation agréable¹. La tâche n'était pas forcément facile, du fait que le livre veut concerner toutes les femmes du Canada alors que des différences substantielles existent dans le droit des diverses provinces.

Le premier chapitre traite du mariage, des idées traditionnelles sur celui-ci, des désavantages² actuels qu'il comporte et de l'évolution des attitudes à son égard. Il n'a rien de juridique. Il rapporte des faits et cherche à convaincre.

Le deuxième chapitre traite des finances durant le mariage. Y est précisée la règle voulant que chacun soit libre de disposer de ses biens et de ses revenus. Deux exceptions à celle-ci : d'une part les dispositions qui visent à protéger les droits futurs des conjoints et d'autre part celles qui portent sur la résidence familiale. Le « droit aux aliments » est également mentionné dans ce chapitre. Faute de mécanismes efficaces, selon l'auteur, pour faire respecter ces différents droits, celle-ci conclut à l'inégalité entre époux et épouses. Elle fait donc le tour des diverses réformes actuellement proposées et favorise pour sa part un régime de communauté de biens universelle et immédiate. Le chapitre se termine par le constat que pauvreté et chômage sont des facteurs susceptibles de pousser au divorce; l'auteur suggère en conséquence le remplacement des exemptions fiscales pour enfants à charge par un crédit d'impôt remboursable augmenté pour les parents à revenus faibles ou modestes.

Le troisième chapitre traite des finances en cas de divorce. Le scénario est celui d'une divorcée potentielle, jugée typique, pour les fins de la démonstration du moins. On la suit dans ses démarches. On nous souligne au fur et à mesure les imperfections du système. C'est ainsi que l'on passe du désagrément à demander l'aide juridique pour présenter une requête en divorce, à l'inéquité des mesures provisoires et des ordonnances généralement rendues avec le jugement de divorce — en particulier en ce qui concerne le partage des biens et la pension alimentaire — et aux difficultés de perception de celle-ci. On voit par ailleurs le remariage de l'ex-conjoint de notre divorcée, la diminution consécutive de la pension, le déménagement de l'ex-conjoint dans une autre province, les problèmes que cela soulève, pour finir par la nécessité de recourir à l'aide sociale. Quand enfin plus tard tout semble aller mieux, apparaît l'injustice de l'impôt sur les pensions. Rien n'est oublié.

Le dernier chapitre ajoute à la série noire, en prenant la mère de notre divorcée, qui, devenue veuve, se retrouve avec encore moins de revenus que sa fille.

L'auteur, après cette revue des déficiences du système actuel, avance des propositions susceptibles, à son avis, de donner l'égalité aux femmes.

Ce livre a le mérite de faire prendre conscience des problèmes de certaines épouses et ex-épouses, problèmes qui débordent en fait le cadre des ressources pécuniaires.

1. Les notes sont malheureusement incomplètes; les références aux lois ne donnent en particulier ni l'année du recueil, ni le chapitre considéré.

2. L'intertitre « Les avantages actuels du mariage » est démenti par le texte (page 8).

Il a également le mérite de suggérer des réformes. Il n'a pas celui de l'impartialité ni de la rigueur. La recherche d'une certaine équité est-elle à ce prix ?

Chantal Jacquier*

* Avocate.